



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **mardi 13 août 2019 à 18 h 30 à la salle municipale** située au 5, boulevard Gérard-D.-Lévesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande suivante de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- **Immeuble sis au 22-A, 3^e Avenue Est à Paspébiac** : autorisation d'un projet d'agrandissement de maison avec une marge de recul latérale de 0,8 mètre alors que l'article 26 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la marge de recul minimale doit être de 2 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Lévesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Paspébiac, ce 15 juillet 2019

Simon Carrothers, urbaniste